

CONSEIL MUNICIPAL de
St-Thomas-de-Côنac
(Charente-Maritime)
Délibération N° 2025_40

Séance du 27 novembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 14
Procuration : 13
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
20/11/2025

Date d'affichage
28/11/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11/12/2025

et publication du :

11/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 20h00, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hughes SCIARD

Etaient présents :

M. COULON Hervé Jean-Noël, M. COURPRON Jean-Claude, M. COURPRON Tony, Mme COUNIL Marie-Hélène, M. DELAGE Vincent, M. FARFIER Floris, M. FEUGNET Christophe, M. LATASTE Fabrice Mme MARCHAIS Gisèle, M. POINTREAU Nicolas, Mme POUZAUD Danielle M. SCIARD Hughes, Mme TESSIER Georgette.

Procuration(s) :

Etaient absent(s)

Etaient excusé(s) : M. CASTANO Didier

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Marie-Hélène COUNIL

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211704101-20251127-202540-DE

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : 11/12/2025

Objet : Tarifs des locations de la salle des fêtes / tables et chaises à compter du 01 janvier 2026

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de réviser les différents tarifs de location de la salle des fêtes, des tables et chaises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- ✓ -de fixer les tarifs de location suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 :

SALLE DES FETES	Tarifs
<u>Habitants de la Commune et Associations hors Commune du 01/06 au 30/09 (été)</u>	120,00 € 2j max +60 €/j supplémentaire
<u>Habitants de la Commune et Associations hors Commune du 01/10 au 31/05 (hiver)</u>	200,00 € 2j max +80 €/j supplémentaire
<u>Habitants hors commune</u> Du 01/06 au 30/09 (été)	220,00 € 2j max +110 €/j supplémentaire

<u>Habitants hors commune</u> Du 01/10 au 31/05 (hiver)	300,00 € 2j max +140 €/j supplémentaire
Réunion du 01/06/ au 30/09 (été)	60,00 € /4heures
Réunion du 01/10/ au 31/05 (hiver)	80,00 € /4heures
Montant caution salle des fêtes (Dont 200€ correspondent au nettoyage)	500,00 par chèque
MATERIEL (Habitants et Associations hors Commune)	
TABLES	2,00 €
TABLES BOIS + 2 tréteaux	7,00 €
CHAISES	0,50 €
Montant caution sur le matériel	250,00 €
Associations Communales (Salle et matériel)	Gratuit

- ✓ Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

La Secrétaire de séance

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Hélène COUNIL

Pour extrait certifié conforme.
Fait à ST THOMAS de Cognac
Le Maire, Hughes SCIARD

Marie-Hélène COUNIL

Signature

